



## Menace et accusation de pédophilie (internauts étrangères)

Par **Damirou**, le **05/05/2012** à **16:47**

Bonjour,

J'ai 23 ans et je fréquente depuis quelques temps des sites d'échanges linguistiques afin d'effectuer des voyages à l'étranger, j'ai fait connaissance de 2 internautes étrangères (22 ans et 15 ans qui a menti sur son âge) - nous avons discuter pendant plusieurs mois et maintenant les deux m'accusent de pédophilie en m'insultant, me menaçant si je leur rembourse pas le montant d'un VISA que la personne majeur devait faire et qui a été annulé.

1er soucis:

La personne majeur a pris un VISA(russie) pour venir en France(elle n'est jamais venu) et j'ai décommandé dû au refus de congés payés à une semaine à l'avance. Elle n'a pas pris d'assurance annulation, personne ne peut lui rembourser. Depuis elle me demande de lui rembourser intégralement le paiement de ce VISA (200EUR - sans fournir une preuve d'achat) sous peine - et vous allez voir - de me dénoncer comme pédophile dans son council international. Si je paye pas, elle m'accuse de pédophilie.

2e soucis:

La personne mineure (15ans - pologne) qui s'était fait passer pour une majeur à jouer pendant 3 mois afin d'obtenir des informations personnelles, j'avoue n'avoir rien vu venir. Adresse personnel, N°portable, lieu de travail sont à sa disposition pour m'accuser.

Les seules preuves qu'elles ont sont les conversations Skype et Facebook et appels téléphonique (évidemment nous avons échanger des conversations téléphoniques).

Je n'ai jamais été à l'étranger dans leur pays respectif (Russie et Pologne) et elles ne sont jamais venues en France. On ne s'est jamais rencontré dans la vie réelle, bref, avoir des contacts physiques. Nous avons utilisé quelques fois des webcams sans que ce soit considéré comme obscène, choquant, sexuel ou déplacé...

Je ne compte pas payer ce montant que je n'est ni volé ni forcé à prendre.

La personne mineure me harcèle, me menace, m'insulte et m'accuse par Facebook (supprimés de Skype et Facebook) de me dénoncer comme pédophile auprès de leur "council international" si je lui rembourse pas le montant du VISA.

Je ne sais vraiment pas quoi faire, on m'a conseillé de porter plainte pour diffamation et harcèlement auprès d'un commissariat de police - et de complètement arrêter de leur parler.

Que dois-je faire?  
Merci beaucoup.

Par **xavlaw**, le **06/05/2012** à **11:57**

Effectivement, peut-être auriez-vous intérêt à porter plainte.

Eventuellement, un courrier d'avocat bien senti (en français ou en anglais) pourrait avoir le mérite de "les calmer".

Cordialement

Par **Damirou**, le **06/05/2012** à **12:12**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

J'ai soigneusement vérifié l'ensemble de mes historiques de conversation et rien n'indique (comme prévu) une allusion ne serait-ce minime à un débordement de ma part. Par contre j'ai -de leur part- divers mensonges - manipulations et insultes/menaces à mon encontre.

Je suis certain que c'est du bluff, mais la mineure profite allégrement à cette menace pour me faire chanter surtout qu'elle a strictement rien à faire avec l'histoire du VISA.

"Si tu ne lui payes pas immédiatement, je contacte les autorités pour te dénoncer de pédophilie... Stay tuned..." rajoutez des insultes et autres mensonges...

Voilà le chantage.

Je souhaiterais éviter de payer un avocat (qui reviendrait très sûrement plus coûteux que le

tarif d'un VISA) où je pourrais plus m'en sortir financièrement, j'ai actuellement contacté l'ambassade pour demander comment je peux rembourser le paiement d'un VISA directement auprès d'eux contre une décharge stipulant que la "dette" - si elle a eu lieu - a été honoré afin d'avoir finalement la paix.

Je ne connais pas le système judiciaire en France et les divers possibilités que je peux avoir.

Par **xavlaw**, le **06/05/2012** à **13:23**

Une plainte pénale pour menaces et intimidation au commissariat ou à la gendarmerie éventuellement.

Cordialement

Par **brigitte66150**, le **30/05/2012** à **11:39**

Bonjour, je me permets de répondre, je n'ai aucune connaissance juridique mais à votre place je miserais sur la prudence en me rapprochant des services de police, déposez une plainte !! ne pas le faire serait laisser agir ces personnes de façon à vous nuire, vous, mais aussi sûrement d'autres personnes !!!

ne laissez pas se développer ce genre de procédé pour obtenir de l'argent et surtout pour porter atteinte à votre intégrité.

cordialement

Par **brigitte66150**, le **30/05/2012** à **11:40**

Bonjour, je me permets de répondre, je n'ai aucune connaissance juridique mais à votre place je miserais sur la prudence en me rapprochant des services de police, déposez une plainte !! ne pas le faire serait laisser agir ces personnes de façon à vous nuire, vous, mais aussi sûrement d'autres personnes !!!

ne laissez pas se développer ce genre de procédé pour obtenir de l'argent et surtout pour porter atteinte à votre intégrité.

cordialement